



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

DÉLIBÉRATION D.2025.07 : Approbation du Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations données : 1

Nombre de conseillers absents non représentés : 6

Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Bertrand DUPRÉ, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Christiane DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Éric GESBERT, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaient donné pouvoir :

Patrick BIANCHI pouvoir à Laurent FERLET

Absent non représenté :

Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Carole CHAPON, Fabrice BLANCHARD, Michel WEILL, Frédéric JEAN (le maire ne prend pas part au vote)

Secrétaire de séance : Christiane DOMINIQUE

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique est un bilan financier des opérations budgétaires exécutées en 2024. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année y compris celles engagées mais non encore payées. Le compte financier unique est donc une photographie au 31 décembre de l'année écoulée de la situation financière de la Commune.

Le Compte Financier Unique présente, pour l'année 2024, un montant global d'exécution :

- En dépenses de 13 706 700,27 € (hors restes à réaliser) ;
 - ✓ 7 181 890,77 € de dépenses de fonctionnement et 6 524 809,50 € de dépenses d'investissement
- En recettes de 12 838 734,79 € ;
 - ✓ 7 144 412,29 € de recettes de fonctionnement et 5 694 322,50 € de recettes d'investissement



Les restes à réaliser s'élèvent à 314 425,69 € en dépenses d'investissement.

Le Compte Financier Unique a été présenté à la commission des Finances du 11 mars 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. le Maire se retire pour le vote et laisse la présidence de la séance, pour cette délibération uniquement, au doyen des conseillers municipaux.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission finances du 11 mars 2025,

VU l'article L.2121-14 du CGCT, M. le Maire se retire pour le vote et laisse la présidence de la séance à Bernard BALESTIÉ, conseiller municipal,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UN : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE DEUX : ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessous :

| ✓ Budget principal Ville : | CFU 2024 |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| dépenses de fonctionnement | 7 181 890,77 € |
| recettes de fonctionnement | 7 144 412,29 € |
| résultat de l'exercice 2024 (1) | -37 478,48 € |
| résultat antérieur (2) | 468 226,30 € |
| résultat de clôture (1+2) | 430 747,82 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| dépenses d'investissement | 6 524 809,50 € |
| recettes d'investissement | 5 694 322,50 € |
| excédent (+) ou besoin (-) de financement (3) | -830 487,00 € |
| résultat antérieur (4) | 2 560 202,80 € |
| résultat de clôture (3+4) | 1 729 715,80 € |
| RESULTATS | |
| résultat de clôture toutes sections | 2 160 463,62 € |
| solde des restes à réaliser au 31/12/24 reportés en 2025 | -314 425,69 € |
| résultat après financement des restes à réaliser | 1 846 037,93 € |
| total dépenses | 13 706 700,27 € |
| total recettes | 12 838 734,79 € |

- **ARTICLE TROIS** : APPROUVE le compte financier unique présenté pour l'exercice 2024

Résultat du vote : 15 votes Pour, 1 vote Contre, 6 Abstentions.

1 Votes contre : Guillaume GIRAUD.

6 Abstentions : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Patrick BIANCHI, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET.

1 Non Votant : Frédéric JEAN (le maire ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/03/2025
Et affichée le 24/03/2025

La secrétaire,

Christiane DOMINIQUE



Brindas le 21/03/2025

Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.

